

# Info.pl@ine

ZOOM SUR

N° 355 – 2 mars 2011 – 3 pages






Pas de charançons de la tige cette semaine

## ACTUALITES CULTURES

**COLZA** (stade C2 pour la majorité à C1 pour les plus tardifs à la reprise)

✓ **Rappel des stades** (Source : CETIOM)

Stade C2	Stade D1	Stade D2
		

✓ **Charançons de la tige**

Les conditions météo depuis la semaine dernière (gelées matinales, températures < 10°C et giboulées) ne sont pas favorables aux vols de charançons. Aucun charançon n'a été détecté dans notre réseau d'observation en Seine-et-Marne.

➤ Pour le moment, aucune intervention insecticide n'est à prévoir.

Toujours à surveiller la semaine prochaine si des conditions plus douces arrivent.

✓ **Régulateur : seulement les parcelles à risques**

L'application d'un régulateur au printemps a pour objectif de limiter la verse pour des parcelles avec des densités importantes (> 15 pieds / mètre linéaire ou >75 pieds/m<sup>2</sup>) et un excès d'azote avec une variété sensible.

Sensibilité de la variété à la verse	Nombre de pieds par mètre linéaire	Intérêt d'un régulateur
<b>Variétés très peu sensibles (TPS)</b> ALBATROS, ANACONDA, CATALINA, DK CABERNET, KADORE, NK FESTIVO, OVATION, PR44W22...	→	Sans intérêt et peut même avoir un effet négatif sur le rendement.
<b>Variétés peu sensibles (PS)</b> ADRIANA, ALPAGA, DK EQUISITE*, (DK EXPOWER), DYNASTIE, EPURE, ES LUTECE FLASH, NK AVIATOR, PAMELA, PR44 W29, SAFRAN...	et < 15 pieds / m linéaire	Sans intérêt et peut même avoir un effet négatif sur le rendement.
	et > 15 pieds / m linéaire	Sans intérêt ou aléatoire en cas d'excès d'azote.
<b>Variétés sensibles (S)</b> EXOCET, EXAGONE, EXTEND...	et < 15 pieds / m linéaire	Sans intérêt.
	et > 15 pieds / m linéaire	Le gain par limitation de la verse est réel.

\* : à confirmer

( ) sous réserve

Classement sensibilité à la verse d'après le CETIOM et les semenciers.

➤ En cas de traitement :

**Au stade C2-D1 :**

PARLAY C 0,5 à 0,8 l/ha – 13-20€ - IFT = 0,4 - 0,64

Il est plus agressif que les triazoles, mais aussi plus efficace sur la régulation. Appliquer le produit si la température est supérieure à 10°C, en conditions poussantes et pas au-delà du stade D1 (boutons encore cachés dans les feuilles).

Fin d'utilisation du PARLAY C : 29 février 2012. Fin de commercialisation distributeur : 28 février 2011.

**Au stade C2-D2 :**

CARAMBA STAR ou SUNORG PRO (metconazole) 0,6 à 0,8 l/ha – 19-25€ - IFT = 1 – 1,3

HORIZON EW (tébuconazole) 0,8 à 1 l/ha – 25-32€ - IFT = 0,8 - 1

Ces produits sont également efficaces contre les maladies fongiques précoces que sont la cylindrosporiose et la *Pseudocercospora* qui ne sont cependant pas observées à ce jour.

**Il faut noter les conséquences possibles d'une application de régulateur au printemps :**

- pénalisation sur le rendement en cas de mois de mars-avril froid ou de stress hydrique,
- des retards de floraison augmentant d'autant la période de sensibilité aux méligèthes,
- risque de favoriser le Sclérotinia (pétales plus proches de l'inoculum).

L'utilisation d'un régulateur ne permet pas de valoriser des doses d'azote plus importantes que celles qui sont conseillées.

**BLE** (stade tallage)

✓ **Azote**

Si vous avez patienté jusqu'alors, pour votre premier apport d'azote, prêtez attention aux conditions d'application compte tenu des petites gelées matinales, en particulier en azote liquide.

Les besoins principaux se situent durant la phase de montaison, or aujourd'hui nous sommes encore en tallage, attention donc de ne pas favoriser les talles secondaires avec des apports trop précoces et trop importants. Si vous avez réalisé un reliquat, attendez de préférence son résultat et si vous utilisez la bande double densité, vous disposez d'une dizaine de jours après sa décoloration pour intervenir.

**DESHERBAGE CEREALES**

Les conditions météo actuelles et annoncées (gels matinaux, vent, forte amplitude thermique) ne sont pas favorables à l'application des sulfonyles ou des herbicides foliaires.

Préférer attendre de meilleures conditions : hygrométrie  $\geq 70\%$ , températures  $> 5^\circ\text{C}$  pour les sulfonyles, des adventices en croissance, pas de forte amplitude thermique après le traitement, des cultures en conditions poussantes (cf. Info.Pl@ine n° 353).

Il est indispensable de mettre tous les atouts de son côté pour conserver l'efficacité de ces molécules.

**INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

✓ **Aide supplémentaire aux protéagineux**

Cette aide vise à encourager la culture de protéagineux.

Les conditions nécessaires pour obtenir cette aide sont les suivantes :

- les semis seront réalisés avant le 31 mai,
- les variétés retenues sont celles éligibles dans le dispositif existant (pois, féverole et lupin),
- les nouvelles surfaces en légumineuses fourragères (la luzerne, le trèfle, le sainfoin) seront prises en compte,
- les protéagineux doivent être récoltés,
- le dépôt d'une déclaration de surfaces.

*NB : la luzerne déshydratée n'est pas aidée par ce dispositif.*

Le montant de l'aide sera fixé en fin de campagne. Le montant prévisionnel sur la base des superficies éligibles est le suivant : 125 €/ha en 2011.

## ✓ Complément buses anti-dérives

A la liste publiée dans info.pl@aine n°348 du 12 janvier 2011, il convient de rajouter les modèles de buses suivants (BO du Ministère de l'agriculture N°5/2011 du 18 février 2011):

Fabriquant	Modèle de buse	Calibre	Type	Conditions d'utilisation
Teejet®	AIC VP	110 02	céramique	2 bars
Agrotop®	AIRMIX	110 02	POM	2 bars
Nozal®	ATX	120 03	céramique	2 bars
	ATX	120 04	céramique	2 bars
	ATX	120 05	céramique	2 bars

La liste complète des buses anti-dérives est à votre disposition sur simple demande auprès de la cellule départementale d'information : agriculture77\_eau@seine-et-marne.chambagri.fr ou par téléphone au 01 64 79 31 19.

**Rappel** : pour réduire les ZNT de 20 et 50 mètres à 5 mètres, trois conditions sont à respecter :

- équipement de la totalité de la rampe avec des buses homologuées,
- présence d'une bande d'herbe d'au moins cinq mètres de large (dans le cas de cultures annuelles),
- enregistrement des traitements réalisés.

**Attention** : si vous utilisez des produits phytosanitaires pour lesquels vous devez respecter une ZNT de 100 mètres, cette distance ne peut pas être réduite.

## ✓ Remboursement partiel de la taxe de consommation sur le fioul domestique

Les demandes de remboursement partiel de la taxe de consommation sur le fioul domestique pour l'année 2010 doivent être renvoyées à la Trésorerie Générale de Seine-et-Marne pour le 15 avril 2011.

Le montant du remboursement sera de 5€ par hectolitre de fioul domestique.

Les exploitants agricoles, les entreprises de travaux agricoles et les CUMA peuvent bénéficier de ce remboursement.

Le formulaire est téléchargeable sur le site de la DDT de Seine-et-Marne : [www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr)

Si nécessaire, la cellule départementale d'information tient à votre disposition le formulaire, pour l'obtenir : tél. : 01 64 79 30 49 ou par courrier électronique : agriculture77\_eau@seine-et-marne.chambagri.fr.

Penser à joindre avec le formulaire : un RIB, un justificatif MSA ainsi que les factures d'achat de fioul (du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010).

L'ensemble des pièces est à envoyer à :

Trésorerie Générale de Seine-et-Marne  
Service dépenses  
Cellule de remboursement TIC  
38, Avenue Thiers  
77011 MELUN cedex



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement  
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,  
e-mail : [agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr](mailto:agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr) – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08  
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.  
**Toute rediffusion et reproduction interdites**

